



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



un canada .branché

PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE

Fournir aux
Canadiens
un accès public
abordable à
Internet dans
les collectivités
rurales et urbaines



Canada

Qu'est-ce que le Programme d'accès communautaire ?

Le Programme d'accès communautaire (PAC) fait partie de l'initiative fédérale qui vise à faire du Canada le pays le plus branché au monde. Lancé en 1994, le PAC a pour objectif d'établir 10 000 centres d'accès public à Internet à travers le Canada.

Internet est devenu un puissant instrument de développement économique et social dans l'économie mondiale du savoir. Le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir un accès abordable à Internet à tous ses citoyens et plus particulièrement ceux à faible revenu, les désavantagés et les jeunes.

Branchez-vous

L'accès abordable qu'offre le PAC constitue un excellent moyen pour les particuliers et les collectivités d'apprendre à utiliser Internet, de développer des aptitudes à l'infotechnologie, de communiquer avec les autres, d'entreprendre des recherches, de promouvoir des activités ou d'obtenir des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux. Le Programme d'accès communautaire vous permet d'explorer les possibilités du réseautage électronique pour vous et votre collectivité.

Engagez-vous

Si vous voulez que votre collectivité se branche, présentez une proposition. Expliquez-nous comment un centre d'accès communautaire pourrait lui profiter. Pour vous aider à présenter une demande, Industrie Canada a préparé à votre intention un Guide de rédaction des propositions. Pour en obtenir un exemplaire, référez-vous à la rubrique « Coordonnées » de cette brochure ou visitez notre site Web à <http://pac.ic.gc.ca>



Signalez, branchez-vous, câblez-vous

Quel que soit le moyen, il est temps d'explorer Internet. C'est là l'objectif du PAC — vous aider et aider votre collectivité à vous brancher.

Qui peut présenter une proposition ?

Sont admissibles à présenter une demande les institutions d'enseignement, les bibliothèques publiques, les centres et les réseaux communautaires ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux.

En quoi consiste le processus de sélection ?

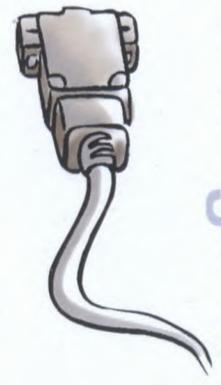
Dans chaque province ou territoire, les propositions reçues sont évaluées par des comités autonomes, les comités d'examen du PAC. Leurs recommandations sont ensuite soumises à l'approbation du comité consultatif national.

Y a-t-il une date-limite pour la présentation des demandes ?

Les comités examinent les demandes plusieurs fois par an. Industrie Canada annonce la date-limite pour chaque ronde sur le site Web du Programme d'accès communautaire à <http://pac.ic.gc.ca>



<http://pac.ic.gc.ca>



Quels sont les fonds disponibles ?

Le PAC est un programme à frais partagés. Le montant alloué par le PAC ne doit pas dépasser 50 p. 100 du coût total du projet, jusqu'à concurrence, dans le cas de centres urbains, de 17 000 \$ par centre et de 20 000 \$ par centre dans le cas des centres ruraux. La différence doit être assumée par la collectivité; cet apport financier peut venir d'autres sources, de contributions en nature, en matériel, en installations et en services ainsi que de revenus générés par le centre.

Les partenariats aident-ils ?

Les partenariats sont incroyablement utiles à l'élaboration du centre et à son réseautage avec d'autres centres. Le partage des ressources et le réseautage contribue à assurer la viabilité de votre centre. La gestion commune des ressources techniques, financières et humaines ainsi que le partage des espaces virtuel et physique et des actifs permettent de réduire l'ensemble des coûts et d'accroître le rayonnement de votre collectivité.

Qui pourrait vraisemblablement faire un bon partenaire ?

Recherchez les partenaires qui :

- offrent actuellement des ressources à la collectivité;
- sont innovateurs et entreprenants;
- font partie d'associations actives et stables;
- utilisent déjà l'infrastructure communautaire.

De quoi d'autre ai-je besoin ?

De bénévoles, encore des bénévoles et toujours des bénévoles. À l'instar de toutes les bonnes initiatives communautaires, un centre d'accès communautaire a besoin du soutien de nombreux bénévoles dévoués et talentueux.



Comment dois-je rédiger une proposition en vertu du PAC ?

Le Guide de rédaction des propositions vous donne le détail de ce que doit contenir votre proposition. Voilà cependant un bref résumé des principales exigences.

Les propositions devraient être d'environ dix pages (excluant les annexes) et devraient contenir :

- **une lettre d'accompagnement**
- **un résumé d'une page sur le projet**
- **la vision du projet**
- **les partenariats**

Indiquez le type de ressources que les partenaires apportent au projet, si elles sont financières, en nature, en dons, en matériel, en installations ou en compétences. Veuillez joindre des lettres de soutien qui démontrent le niveau de participation des partenaires, l'affectation des ressources et les possibilités de réseautage et de partenariat.

- **Organisation et gestion**

Décrivez la manière dont le projet sera organisé et géré. Veuillez inclure des renseignements sur le mandat, la structure et le soutien technique.

- **Infrastructure**

Décrivez la taille et la facilité d'accès du centre ainsi que la manière dont vous allez adapter votre personnel et votre matériel. Décrivez les besoins en logiciels et en matériel et nommez les gestionnaires du centre.

- **Performance et résultats**

Décrivez en détail la manière dont vous allez évaluer la performance et les résultats et en faire rapport au Programme d'accès communautaire et à votre collectivité. Fixez des objectifs réalistes et des dates butoirs pour la réalisation de votre plan de centre. Présentez des chiffres raisonnables sur le nombre d'utilisateurs, la croissance de l'utilisation d'Internet par la collectivité, les nouvelles possibilités d'affaires, les perspectives en matière d'acquisition de compétences et la création d'emplois.



- **Plan financier**

Fournissez un plan budgétaire et financier qui comprend le détail des coûts d'immobilisation et de fonctionnement ainsi que des recettes prévues.

- **Annexes**

Inclure les lettres de soutien

Coordonnées

Pour obtenir un exemplaire du Guide de rédaction, ou de plus amples renseignements sur le PAC, veuillez signaler le :

Tél. : 1-800-575-9200

ATME : 1-800-465-7735

Télé. : (613) 952-8711

Courriel : comaccess@ic.gc.ca

Internet : <http://pac.ic.gc.ca>



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 2000

N° de catalogue : C2-428/2000

ISBN 0-662-64700-9

52983

Les personnes handicapées peuvent obtenir cette publication sur demande sous une forme adaptée à leurs besoins.



Contient 20p. 100 de matières recyclées

Imprimé au Canada

